

Qu'une telle intégration ait un fondement économique, plutôt que politique et juridique, pose un problème, car le marché n'est régi que par un cadre juridique extranational minimal.

Les relations commerciales canado-américaines, exception faite de secteurs exceptionnels comme ceux de l'automobile et de la défense, sont uniquement régies par le GATT. Même s'il a permis de réaliser des progrès remarquables dans la libéralisation du commerce mondial, il apparaît de plus en plus évident que le GATT impose des règles trop générales et trop ouvertes, dont la portée est limitée et dont l'application manque de rigueur. De ce fait, ces règles ne peuvent servir de cadre juridique efficace à des relations commerciales aussi importantes et complexes que celles entretenues par le Canada et les États-Unis.

Plus que tout autre pays industrialisé, sauf l'Allemagne de l'Ouest, le Canada dépend du commerce pour assurer son bien-être économique. Si on ajoute à cela que nous dépendons essentiellement d'un seul marché étranger, celui des États-Unis, il est tout à fait étonnant que nous ayons attendu si longtemps avant d'essayer de conclure avec les Américains un accord quelconque qui assujettirait nos relations commerciales à des règles convenues et à des garanties contre la fermeture du marché.

Déjà le gouvernement canadien précédent avait décidé vers la fin de son long mandat que le moment était venu d'intervenir pour faire face à cette situation dangereuse. Il avait alors proposé la négociation d'accords sectoriels de libéralisation. À la suite de discussions et d'analyses, on avait conclu que de tels accords n'étaient pas réalisables.

Aussi longtemps que les États-Unis ont été la première puissance économique du monde et ont joui d'une avance technologique notable sur leurs riveaux, ils ont préconisé, dans leur propre intérêt et par souci de magnanimité, une politique commerciale libérale. La domination économique et technologique des Américains a toutefois subi trois assauts successifs: premièrement, la revitalisation de l'Europe après la guerre; deuxièmement, l'ascension du Japon, extraordinairement discipliné et dynamique; et troisièmement, l'émergence récente des nouveaux pays industrialisés, particulièrement ceux du bassin du Pacifique.